

Le fisc français réclame 1 milliard d'euros à Google

Révélation du Canard Enchaîné qui va faire du bruit ce matin : Le fisc français réclamerait un milliard d'euros à Google, contestant la méthode utilisée par le moteur de recherche américain pour consolider son chiffre d'affaires au niveau mondial.

"C'est en effet près de un milliard d'euros que la Direction générale des Impôts vient de réclamer par courrier recommandé au géant américain pour quatre exercices comptables" affirme l'hebdomadaire satirique. Problème : du côté de Google, on a pas "reçu de notification de redressement fiscal de la part de l'administration fiscale française. Nous continuerons à coopérer avec les autorités françaises, comme nous l'avons fait jusqu'à présent".

On a du mal à imaginer que le sujet n'ait pas été évoqué entre Eric Schmidt, le patron de Google, et François Hollande, qui l'a reçu lundi pendant 45 minutes, officiellement pour parler du "droit voisin" à reverser aux éditeurs de presse dont les contenus sont référencés par Google Actualités (comme cet article par exemple).

Ce qui est reproché à Google, et à bien d'autres multinationales, est d'optimiser ses impôts en les acquittant dans les pays à la fiscalité la plus favorable, ce que les règles européennes permettent. Et en ce moment, jusqu'à preuve du contraire, la France est plutôt mal placée en la matière. Ainsi, les revenus publicitaires de Google, obtenus grâce notamment aux Adwords, apparaissent sur la filiale irlandaise de Google. Ces revenus transitent ensuite par tout un tas de sociétés intermédiaires pour arriver finalement aux Bermudes, où est installé le siège social de Google Ireland Holdings. En théorie, tout ceci est légal. Sauf si le fisc français a trouvé une faille...

Les estimations de chiffre d'affaires pour Google sur la France oscillent entre 1,25 et 1,4 milliard d'euros, mais les impôts payés l'an dernier par la société ne se seraient élevés qu'à... 5 millions d'euros.